

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE du lundi 27 février 2017 à 19h30**

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Floriane ERMACORA (présidente), Alain JAQUES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Laurence MISEREZ, Philippe MOREL, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET, Eric PROVINI, Maxime PROVINI, Jean-Louis VAUCHER, Gilonne VERMEIL, Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire  
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe  
M. Hervé DESPLAND, adjoint

**Excusés**

Conseil municipal : Mme Claire HUYGHUES-DESPOINTES  
MM. Ronald ZACHARIAS, Christian SCHMITZ

\* \* \*

Mme la présidente ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Puisque cette séance est la première de l'année 2017, elle présente ses meilleurs vœux au Conseil.

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016**

Mme le Maire demande de modifier le montant indiqué au dernier paragraphe de la page trois, troisième ligne : « nous devons dorénavant lui verser environ Fr. 290'000.- par année pendant 20 ans ».

Mme la présidente, après l'insertion de cette modification, déclare le procès-verbal adopté et remercie son auteur.

#### **2. Communications du Maire et des Adjoints**

Mme le Maire souhaite la bienvenue à M. Florian GIACOBINO, procès-verbaliste, qui a déjà occupé ce poste il y a quelques années.

### Comptes 2016

Mme le Maire donne quelques informations sur les comptes 2016. Ils seront présentés officiellement au mois de mars, mais elle tient d'ores et déjà à dire qu'ils sont excellents. Les rentrées s'élèvent à Fr. 11'826'844.- sur lesquels Fr. 10'971'480.- constituent des rentrées fiscales. Par rapport à 2015, cela représente une baisse d'environ Fr. 900'000.-. Malgré cette légère baisse, des rattrapages et correctifs des années précédentes font que les comptes sont florissants. Par ailleurs, l'excédent s'élève à Fr. 3'724'607.-. À noter qu'un très fort remboursement de créance des débiteurs fiscaux modifie à la baisse la provision. Les crédits budgétaires supplémentaires s'élèvent à Fr. 184'853.- ce qui est très peu en comparaison de l'année passée (1,4 mio dû à des charges d'impôts).

### Dossier Esplanade

Mme le Maire indique que le chantier en est à ses débuts et est en phase de coordination. L'organisation du chantier, l'établissement du tableau de contrôle des coûts et le planning intentionnel ont été effectués. Les échafaudages et les lots des fenêtres doivent être soumis prochainement. Quant à l'ascenseur public extérieur, il s'avère plus difficile que prévu à réaliser en raison de vues droites et de la nécessité de créer une sortie de protection civile, mais l'étude est en cours.

Par rapport au chantier lui-même, l'abattage des arbres a commencé pendant les vacances scolaires, et tout a été entrepris pour permettre aux entreprises d'enlever tout ce qui est mobile sur la parcelle. Les débuts sont lents, mais les délais sont respectés. Les travaux de canalisation vont commencer un peu avant la mi-mars sur la parcelle et ce n'est qu'à la fin du mois de mars que la route de Meinier sera fermée, afin de permettre les travaux de déplacement de canalisations qui devraient durer deux mois.

Toutes les mesures liées à la circulation et avalisées par la DGT ont été mises en œuvre le lundi 20 février, après la rentrée. Tout s'est bien déroulé, des compliments ont même été adressés à la mairie. Les dépose-minute sont dans l'ensemble respectées. Quatre patrouilles scolaires supplémentaires pour deux postes sont à l'œuvre : une dans le parking, une autre devant la boulangerie et celle qui était à la route de Vandœuvres, près du giratoire, est maintenant de l'autre côté de ce dernier, à la route de Choulex. La continuité du cheminement des écoliers est efficace. Afin d'éviter des bouchons, les polices cantonale, municipale et privée étaient présentes. Le plus difficile est à midi, s'il y a du monde dans les restaurants, pour la gestion des parkings.

La question du parking peut poser problème. Les contrats des places des voitures bâchées peuvent être résiliés d'un mois à l'autre, si nécessaire. À cause du manque de places de parking en surface. Un arrêté de stationnement de 30 minutes hors cases a été demandé au chemin des Peutets pour permettre aux parents d'accompagner les enfants à l'école. Par ailleurs, le chemin des Peutets sera mis en sens unique pour des raisons de sécurité.

Concernant le parking, dorénavant, tout le monde paie sa place, avec des prix différenciés et parfois même symboliques. Pour les personnes qui viennent peu fréquemment à l'école, la première heure gratuite est plus intéressante qu'un abonnement. Mme le Maire demande d'avoir une pensée pour M. et Mme VALOT qui vivent dans le chantier. De plus, la

végétation a été saccagée, ce n'est pas facile pour eux, riverains du chantier, qui ont entretenus pendant trente ans la végétation à cet endroit.

Les travaux ont été adjugés aux entreprises suivantes : Soraco pour les canalisations, Piasio pour le terrassement et D'Orlando pour la maçonnerie. Malheureusement, suivre la procédure des marchés publics a empêché d'obtenir la même entreprise, au moins pour le terrassement et la maçonnerie.

Mme de LISLE-SARASIN souligne l'importance d'être régulièrement mis au courant du développement du chantier, afin de pouvoir répondre aux questions des habitants.

Mme le Maire répond qu'elle entend informer de façon complète, que ce soit par le biais du Conseil municipal ou par tous-ménages, mais il peut arriver que certains détails de terrain soient oubliés et se révèlent importants par la suite.

#### Plan directeur communal

Mme le Maire indique qu'une première séance du groupe de travail s'est tenue, constituée de Mme VERMEIL pour l'aménagement, M. VAUCHER pour l'environnement, M. LIENGME pour l'énergie et M. VOUTAT pour la mobilité. Le bureau Urbaplan a été reçu et a apporté son expertise sur les problématiques de densification de la zone 5 (anciennement zone villa) et du plan directeur cantonal (PDCn). Urbaplan a posé le diagnostic de la zone 5 afin de mieux gérer et développer cette zone, dotée d'un patrimoine bâti et paysager de très grande valeur, et de préserver ce patrimoine.

Quant au plan directeur cantonal, les communes disposent d'un délai de consultation courant du 16 février au 16 juin 2017. À ce terme, le Conseil municipal devra se prononcer sur une résolution comportant les commentaires à apporter sur cette première révision.

Mme le Maire informe avoir rencontré Mme Saskia DUFRESNE, directrice de l'Office des autorisations de construire, au sujet de la parcelle Gardy. Pour rappel, cette procédure a été suspendue afin d'y ajouter une notice d'impact. Mme DUFRESNE comprend l'importance de l'implantation de la caserne à cet endroit précis et pourquoi la commune entend faire appliquer l'article 24 de la loi sur l'aménagement du territoire (implantation imposée par la destination). Elle dit qu'il n'y a pas de motif de rejeter le projet en tant que tel, mais que c'est un problème de zone : en principe, ni une caserne, ni une voirie ne peuvent être construites en zone agricole. Mme DUFRESNE demandera un avis de droit sur la question et tiendra la commune au courant. Sinon, il faudra s'adresser à M. Antonio HODGERS.

Mme le Maire informe avoir participé, sur l'instigation de Mme GARCIA-BEDETTI, à une rencontre avec la fondation et structure sociale d'insertion par l'emploi des Ateliers Feux-Verts. À Vandœuvres, ils s'occupent de nettoyer les tags. Il a été fait part de la satisfaction de la mairie ; depuis que les tags ont été effacés, aucun nouveau tag n'est apparu. Ce sont des gens engagés et efficaces sur le terrain, qui proposent aussi des ateliers de menuiserie et de propreté. Une fois par mois, une rencontre a lieu avec l'APM.

Mme le Maire a rencontré à cette occasion M. Ludovic CEREGHETTI, nouveau directeur du Vallon. Puisque l'établissement de Montfleury a fermé, les personnes vont venir au Vallon. Le but est de les réinsérer professionnellement. Rares sont celles qui ne respectent pas les règles du jeu. De plus, le Vallon collabore avec Chênes-Bougeries et les Ateliers Feux-Verts.

Mme le Maire informe que les pompiers ont déménagé le 21 janvier dans la caserne de Choulex, qui a bien voulu accueillir la compagnie, son matériel et ses véhicules pendant les deux ans de travaux. La collaboration avec Choulex est excellente.

Mme le Maire informe que la demande d'un passage piétons à l'arrêt de la ligne 33, situé à l'intersection des routes de Choulex et Mon-Ideé a été refusée. On observe 114 descentes d'usagers par mois, avec une moyenne de 4 par jour. Ce n'est pas suffisant, selon M. Daniel DEVAUD, de la DGT, pour accepter la création d'un passage piéton.

M. BRICHET suggère que les enfants restent dans le 34 pour un arrêt de plus et prennent le 33 qui revient dans l'autre sens.

Mme MISEREZ s'étonne que la création de ce passage piétons soit liée au nombre de passagers d'un bus TPG. Il est étonnant de se retrouver sur un trottoir qui n'en est pas un et n'avoir aucun autre moyen de traverser la route. Par ailleurs et pour répondre à M. BRICHET, certains enfants ne prennent pas le 33, mais remontent la route de Choulex à pied.

Mme la présidente souligne la dangerosité de cet arrêt et constate que ce problème dépend des autorités cantonales.

M. DESPLAND remarque que la création d'un passage piétons pourrait éventuellement conduire à l'augmentation du nombre de passagers.

Mme LÉVÊQUE communique les informations suivantes :

- Des boîtes d'échange de livres seront installées dans le mail et dans le parc. Il est proposé aux habitants de déposer un livre et d'en prendre un en contrepartie. Si les boîtes rencontrent du succès, d'autres seront installées.
- Les banderoles du marché ont été refaites.
- Une soirée pour les jeunes de 13 à 19 ans aura lieu le 23 mars prochain, avec témoignages de jeunes de la commune, apéritif dinatoire tex-mex et loto. Le carton d'invitation est personnalisé.
- L'installation d'un terrain de foot provisoire dans le parc de la mairie, mesurant 34 x 22 mètres, avance. Il sera doté d'un système de buts amovibles. L'offre de M. DAL BUSCO a été retenue.
- Après Pâques, un damier sera peint sur le préau, avec des grandes pièces, comme celui se trouvant au parc des Bastions.
- La sortie des Aînés aura lieu le 7 juin, avec au programme visite du Musée Charlie Chaplin, puis un parcours en train à crémaillère.
- La *Coquille* est terminée dans les délais et sera dans 15 jours dans les boîtes aux lettres, en espérant que tout le monde la reçoive.
- Une séance s'est tenue avec le GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire) pour mettre en place les questions liées à la mobilité et au parking pour les employés de cette structure. Un pique-nique avec les enfants sera organisé dans le parc de la mairie, lors duquel les enfants seront escortés par l'APM pour assurer la sécurité.

M. DESPLAND indique qu'il n'a pas de communication. Il interviendra éventuellement en fonction des rapports de commission.

### **3. Communications du Bureau**

➤ *Création d'une commission ad hoc Esplanade*

Mme la présidente situe brièvement le contexte de cette demande qui vise la création d'une commission ad hoc Esplanade en application de l'art. 68 du règlement du Conseil. Dans sa séance du 12 décembre 2016, un débat nourri a fait suite au compte rendu de la commission Aménagement et à l'état de situation du projet Esplanade. Au terme du débat, M. ZACHARIAS a demandé que ce point soit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

**Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la présidente soumet au vote la création d'une commission ad hoc Esplanade, qui est refusée par 4 oui, 5 non et 3 abstentions.**

Mme le Maire continuera à régulièrement communiquer sur l'avancée des travaux, soit par le biais de la commission Aménagement, soit au Conseil municipal. Si l'exécutif se trouve à l'avenir confronté à un problème important, il est certain que le conseil sera informé.

Sortie du Conseil au Parlement fédéral

Mme la présidente indique que les débats auxquels assisteront les conseillers à Berne seront intéressants, puisqu'il s'agira du deuxième pilier et de l'avenir de l'AVS.

**4. Comptes rendus des commissions**

➤ *Information et publications – séances des 13 décembre 2016 et 10 et 24 janvier 2017*

M. E. PROVINI donne lecture de son rapport.

En première partie de la séance du mardi 13 décembre 2016, la commission a reçu la société Cosmodrome qui réalise des films promotionnels à l'aide de drone. L'idée étant de réaliser une courte vidéo (2 min) avec des images aériennes prises aux cours des différentes saisons, ceci pour conserver, archiver le développement de la Commune, notamment avec les différents travaux qui vont se dérouler aux cours de ces prochaines années. Le chiffre articulé pour la réalisation de ce petit film serait de Fr. 8'000.- à 10'000.- selon la demande.

Une brève discussion s'est engagée et il est suggéré aux commissaires de réfléchir au concept et d'en reparler lors de la prochaine séance.

La commission a ensuite fait le bilan de la dernière *Coquille* où il est clairement ressorti quelques points importants, comme la qualité de certaines photographies, le nombre trop important d'articles, qui peuvent noyer le côté novateur de la nouvelle formule. Un point important a été également soulevé sur la distribution de la *Coquille* qui visiblement n'est pas distribuée à certains habitants. Un courrier a été adressé à la Poste pour demander des explications.

Au terme du bilan, la commission s'est attelée à la marche suivre du prochain numéro. Mlle Margaux Leschallier a dû mettre un terme à sa collaboration pour cause d'activités professionnelles. L'imprimerie du Cachot se chargera à l'avenir de la mise en page et de l'impression. Suite à cette information, Mme Waechter de la Mairie, et la Société Maux de Textes, ont préparé des documents pour faciliter la rédaction des articles des différents intervenants de la commission (délais, typographies, photographies, etc.)

La commission a ensuite élaboré un planning des parutions pour l'année 2017, soit mi-mars, mi-juin et mi-septembre. Pour terminer, les commissaires ont attribué les différents articles pour le numéro 41.

La commission du mardi 10 janvier 2017 a accueilli M. Andersen pour sa première participation à la commission Information et publications. Les membres ont à nouveau débattu du projet de film et, en conclusion, il pourrait s'agir d'un projet entrant dans un cadre plus large et devrait inclure d'autres commissions, de même que l'Exécutif.

Les membres ont ensuite poursuivi par la relecture des articles et le choix des photographies.

La commission du mardi 24 janvier 2017 a permis de finaliser les articles et les derniers ajustements. Il est à noter que cette dernière séance s'est déroulée sans un membre de l'exécutif. Grâce au travail préparé en amont et à l'excellente collaboration de tous les membres de la commission, le numéro 41 de la *Coquille* sera dans les boîtes aux lettres la semaine prévue (7 mars). Je vous remercie de votre attention.

Mme la présidente ouvre le débat.

M. E. PROVINI et Mme MISEREZ s'interrogent sur la problématique liée à la distribution lacunaire de la *Coquille* et des tous-ménages.

Mme LÉVÊQUE répond qu'une dizaine de personnes est concernée et que, pour l'instant, aucune piste d'explication n'a été avancée.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

➤ *Sécurité et mobilité - séance du 31 janvier 2017*

M. VOUTAT donne lecture de son rapport.

**Bilan zone 30 km/h secteur Blonde/Buclines  
Présence de M. Fabrice ETIENNE, du bureau CITEC**

M. ETIENNE, du bureau CITEC, a présenté le bilan de la zone 30 km/h sur le secteur Blonde/Buclines, tout en rappelant que ce bilan est une exigence légale après la création d'une zone 30 km/h.

L'objectif de cette zone 30 km/h, dans un quartier composé surtout d'habitations, est d'offrir un meilleur cadre de vie pour les riverains en réduisant la vitesse des véhicules. M. ETIENNE explique que l'homogénéité de la vitesse procure un sentiment de confort.

Afin de passer en revue cette zone 30 km/h, des relevés de vitesse ont été effectués, et un questionnaire adressé aux riverains, ainsi qu'aux services techniques de la commune et du canton. 30 % des riverains ont répondu à l'enquête, ce qui est un bon taux.

Le bilan a fait ressortir une vitesse trop élevée sur le chemin de la Blonde (42 km/h en moyenne) malgré les aménagements, ce qui nécessite des corrections. En revanche, il y a peu d'accidents sur ce secteur. La vitesse sur les chemins des Buclines et du Petit-Pont est adéquate.

M. ETIENNE cite les points d'insatisfaction des riverains, points qui ont été confirmés par les APM : non-respect de la vitesse sur le chemin de la Blonde, non-respect de la priorité de droite Buclines/Blonde et chemins piétons inconfortables, car salissants en cas d'intempéries.

Partant de ces éléments, le bureau CITEC préconise de réduire le gabarit du tronçon concerné sur le chemin de la Blonde, d'améliorer la compréhension des priorités au carrefour des chemins de la Blonde et des Buclines et le confort des piétons.

**Proposition 1A, carrefour Blonde/Pré-de-la-Blonde (vitesse) :**

Réduire le gabarit à 4 mètres avec un décrochement, créer trois places de stationnement, aménager le cheminement piétons avec un enrobé de couleur (sec et inerte) et implanter une borne sur les extrémités du stationnement et du trottoir. Cette solution ralentirait la circulation grâce à un décrochement horizontal.

Coût de cette variante : Fr. 199'000.- H.T. (proposition 2A incluse)

**Proposition 1B, carrefour Blonde/Pré-de-la-Blonde (vitesse) :**

Réduire le gabarit à 5 mètres avec un décrochement et aménager le cheminement piéton avec un enrobé de couleur (sec et inerte) sur les deux côtés du chemin de la Blonde. Cette solution permettrait un croisement plus aisé des véhicules mais devrait amener une baisse de la vitesse grâce au décrochement. Cette solution exclut tout stationnement sur le secteur.

Coût de cette variante : Fr. 208'000.- H.T. (proposition 2A incluse)

**Proposition 2A, carrefour Blonde/Buclines (priorité de droite et vitesse) :**

Création d'un carrefour surélevé au droit des chemins de la Blonde/Buclines avec marquage au sol et création d'un trottoir traversant à l'entrée de la zone 30 km/h.

La commission accepte le rehaussement proposé à cet endroit et le trottoir traversant.

Le planning estimatif est d'environ 10 mois, soit une mise en place de ces mesures d'ici la fin de l'année 2017.

Répetons qu'il y a peu d'accidents sur ce secteur.

La commission Financière et administrative devra se prononcer sur les questions liées à leur coût.

Le Président propose de passer au vote pour préavis au Conseil municipal.

**À l'unanimité (4 voix), la commission décide de prendre des mesures afin d'améliorer la sécurité de cette zone 30 km/h.**

**À l'unanimité (4 voix), la commission opte pour la proposition 1A, soit avec la création de places de stationnement et accepte le rehaussement du carrefour.**

La commission surveillera étroitement la dangerosité par rapport aux riverains devant emprunter le stop et aux places de stationnement qui seront créées. La commission décide de conserver le même niveau pour le trottoir. La commission Financière et administrative se prononcera ensuite sur les coûts.

**Brèves informations sur certains dossiers**

Informations de Mme le Maire sur les mesures routières qui seront prises en lien avec le chantier de l'Esplanade, qui sera ouvert après les vacances scolaires. Mme le Maire insiste sur la nécessité d'assurer la sécurité des élèves et indique que la zone 30 km/h sera prolongée sur la route de Meinier jusqu'après le chantier. Quatre patrouilleuses supplémentaires (deux postes) ont été engagées pour encadrer les enfants, deux zones de dépose-minute sont créées.

Mme le Maire résume les informations qui sont ressorties de la dernière réunion des communes d'Arve-Lac, à savoir que la ligne TPG 37 ne sera en tout cas pas mise en service avant fin 2018, à cause du référendum lancé contre la hausse des tarifs TPG. La ligne 34 n'a plus sa jonction avec le tram depuis la suppression de l'arrêt Chêne-Bougeries du tram 12, ce qui a provoqué des réclamations chez les utilisateurs.

### **Divers et propositions individuelles**

En ce qui concerne la question de la circulation des camions sur le chemin de la Seymaz, la situation n'a guère évolué. Mme le Maire indique que la commune de Thônex a été relancée dernièrement concernant le camion qui relève les poubelles sur ce secteur, sans succès pour l'instant.

Mme la présidente ouvre le débat.

Mme VERMEIL remercie la commission de porter son attention sur la question de la vitesse au chemin de la Blonde. Elle craint que cette solution de création de places de parc ne pose des problèmes de visibilité sur le haut du chemin de la Blonde et que le croisement avec les voitures devienne problématique. Elle invite la commission à vérifier sur place si c'est vraiment une amélioration, car il n'y a pas de vitesse excessive sur cette partie du chemin.

Mme la présidente affirme que les automobilistes roulent largement au-dessus de 30 km/h sur ce chemin.

M. OLTRAMARE demande s'il n'est pas plus simple, puisque la priorité de droite n'est pas respectée, de créer un stop au chemin des Buclines plutôt que de créer un gendarme couché.

Mme le Maire répond qu'installer un stop est inefficace, car l'automobiliste qui sait qu'il y a un stop sur sa droite n'aura aucune raison de ralentir, car cela signifie qu'il n'y a pas d'obstacle venant de la droite. Par contre, s'il y a un doute, alors il ralentit. De même, un trottoir rehaussé engage le conducteur à accélérer. Par rapport à la sortie du Pré-de-la-Blonde, mettre des places trop près de ce chemin est problématique, car il faut que la visibilité soit bonne, aussi pour voir ceux qui montent.

Mme MISEREZ abonde dans le sens de Mme VERMEIL et indique que les mêmes problèmes se retrouvent un peu plus loin, les places de parking empêchant une bonne visibilité.

M. JAKUES pense qu'il est difficile d'avoir une visibilité globale ; lorsque voitures des parents d'élèves en direction de l'école Moser croisent ceux du haut, ces derniers ont tendance à forcer. Il faut éviter que les automobilistes se retrouvent coincés par la horde de voitures qui descend le matin, et qu'il y ait de grandes difficultés à croiser.

Mme la présidente invite à aller voir au chemin de Saussac, à Troinex, où les mesures prises sont extrêmement efficaces.

Mme de LISLE-SARASIN aimerait savoir s'il y a un moyen de prendre une mesure provisoire en guise de test.

Mme le Maire répond qu'en effet, faire un test provisoire est une bonne idée. Par ailleurs, elle dit que certaines remarques de ce soir invitent à la réflexion et demande aux conseillers s'ils jugent nécessaire le renvoi en commission, afin de trouver une solution adéquate.

M. MOREL pense que seule une évaluation à l'échelle 1/1 donnera les réponses aux questions. L'idée de faire une tentative provisoire lui semble excellente. Il demande quelle est l'obligation légale qui contraint à prendre ces mesures.

Mme le Maire répond que lors d'une création de zone 30, il faut faire un bilan avant de la faire, et après une année il faut savoir si les mesures ont été efficaces. Cette zone 30 remonte à avant cette législation, des plaintes des riverains concernant la vitesse élevée ont été reçues. Il fallait donc savoir si oui ou non la vitesse était excessive. La vitesse moyenne est de 42 km/h ; cela impose de prendre des mesures. M. Bertrand REICH, alors administrateur provisoire, avait voulu faire une opération coup de poing avec radar et APM, mais c'était impossible. Le département avait expliqué que soit les mesures sont efficaces et les automobilistes roulent à 30 km/h, ce qui ne nécessite pas de contrôles de vitesse, soit la vitesse n'est pas respectée et il faut alors renforcer les mesures avant de pouvoir faire des contrôles radar.

M. VOUTAT pense que le retour en commission est une bonne idée. Il propose de convoquer la commission et de faire venir des personnes qui habitent sur place pour trouver la meilleure solution, car cette mesure a, en plus, un coût important.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

➤ *Énergie et environnement - séance du 6 février 2017*

M. M. PROVINI donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le lundi 6 février. Elle a commencé par discuter de l'organisation de la journée verte. Pour rappel, la commission souhaite organiser une journée verte qui rassemblerait différents buts. Il s'agirait de combiner le cours de taille des arbres avec d'autres activités telles qu'un cours sur la permaculture, ainsi que l'intervention de différentes associations ou acteurs locaux qui œuvrent en faveur de l'environnement et la nature. Une discussion s'engage sur la crainte du manque de participation du public, les commissaires craignent de tabler sur un événement de grosse ampleur pour que peu de Vandœuvriens soient présents, au final.

De ce fait la commission décide, à l'unanimité, d'organiser un événement plus léger, cette année. Celui-ci se déroulera du 29 avril jusqu'au 13 mai 2017 et tournera autour de l'exposition des corridors de la nuit, avec un concours de dessins d'élèves et un vernissage. Des petites interventions et/ou animations s'y ajouteront. Et, pour 2018, un événement de plus grande ampleur sera organisé avec, si possible, d'autres communes (Choulex, Cologny, etc.) et des partenaires, afin de toucher un public plus large.

Ensuite, le point suivant traite de l'organisation de la manifestation au détour des chemins. M. DESPLAND indique que « Au détour du chemin » proposera de découvrir différentes étapes du guide éponyme, telles que la Maison de Pressy, les fouilles archéologiques de la place de Vandœuvres et le parc de la mairie. Une réunion se tiendra le 16 mars prochain, afin d'affiner l'organisation qui est déjà bien en place. M. DESPLAND tiendra les commissaires informés.

Ensuite la commission fait un point de situation sur les déchets des entreprises : M. DESPLAND indique que de nombreuses personnes ont assisté à la réunion sur ce sujet. Les grosses entreprises ont équipé leurs containers de puces et prennent financièrement en charge l'évacuation de leurs déchets ménagers. En revanche, des problèmes se posent pour les micros-entreprises et les indépendants qui ne produisent pas vraiment de déchets ménagers (coiffeur, secrétaire, comptable, architecte, etc.). M. DESPLAND indique qu'il a soumis cette question aux communes de la région Arve/Lac qui sont confrontées à la même problématique. Ce point reste pour l'instant en suspens.

Le point suivant traite des déchets de cuisine et du compostage. M. DESPLAND indique que Coligny a remplacé une de ses trois levées hebdomadaires de déchets ménagers par une levée des déchets verts. Il cite également la commune de Veyrier, qui n'a récolté que 750 kilos en un mois sur 11'000 habitants.

Ensuite, M. DESPLAND lit une lettre du GESDEC qui rappelle les exigences légales en matière de déchets organiques de jardin ou de cuisine. Pour les déchets de cuisine, la seule zone d'apport et de traitement est l'usine de méthanisation du Site de Châtillon, ce qui est une aberration sur le plan écologique, car les déchets provenant de la rive gauche y sont amenés en camion.

M. DESPLAND indique qu'il a décidé de poursuivre l'étude sur la machine à compostage et qu'il a le soutien de ses collègues d'Arve/Lac.

Ensuite, un petit point de situation est fait sur les travaux liés à l'énergie. M. DESPLAND résume les résultats de l'audit qu'il a reçu concernant l'éclairage de la salle des combles de la mairie. La commission estime que cette salle est si peu utilisée que le retour sur investissement serait trop faible pour justifier ces travaux.

M. DESPLAND annonce que depuis la séparation des compteurs d'eau du parc et de la mairie, une économie d'environ Fr. 4'400.- a été réalisée.

Depuis plusieurs mois la commission étudie la possibilité d'installer des cendriers au centre du village. M. DESPLAND s'est renseigné sur le coût des cendriers qui pourraient être ajoutés à certaines poubelles communales : Fr. 450.-/pièce. Une discussion s'engage sur les emplacements les plus judicieux, à l'issue de laquelle la commission décide à l'unanimité d'entreprendre un test en posant un cendrier sur la poubelle située à proximité de l'arrêt de bus.

Enfin, dans les divers, M. DESPLAND nous informe que la déchetterie provisoire du chemin de Marchepied a été ouverte et qu'il a reçu de nombreuses doléances de personnes âgées et qu'il s'efforce de satisfaire au mieux les exigences de chacun.

Mme la présidente ouvre le débat.

Mme de LISLE-SARASIN remarque en lien avec la déchetterie provisoire, qu'il est difficile pour certaines personnes âgées de lever le couvercle pour le papier.

M. VOUTAT propose d'installer un cendrier non seulement à l'arrêt de bus, mais aussi devant la boulangerie.

M. DESPLAND a effectivement reçu des doléances concernant ces couvercles, qui sont en plastique et pas très hauts. Il a aussi reçu des remarques de personnes qui disaient que les couvercles étaient cadencés, alors qu'ils n'avaient pas vu qu'il y avait un trou au-dessus du couvercle. Mais le nombre de doléances baisse. Il ne voit pas l'utilité de faire basculer le couvercle jusqu'en haut. Il y aura toujours ce genre de problèmes, tant que la commune n'installe pas de containers enterrés. Par rapport aux cendriers, il indique qu'à l'extérieur de l'hôpital des Trois-Chênes, il y a un très bon espace pour les fumeurs avec des jolis cendriers à l'extérieur.

M. E. PROVINI a pu observer à Carouge un container à hauteur de poitrine qui lui semblait pratique.

M. DESPLAND répond que le problème, si l'on met un container trop bas, est que le volume du container baisse drastiquement.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

➤ *Jeunesse et sports – séance du 7 février 2017*

Mme MISEREZ donne lecture de son rapport.

Pour assurer le suivi de la dernière commission lors de laquelle nous avons reçu les enseignants, Véronique Lévêque nous donne des informations sur les différents points alors évoqués :

- La commission propose d'entamer rapidement les démarches pour installer un jeu d'échecs dans le préau de l'école, se basant sur le budget 2017 de la commission.
- Les retours des parents au sujet de la fête de l'Escalade à l'intérieur sont unanimement positifs et le même concept sera appliqué l'année prochaine, moyennant quelques améliorations.
- La voirie a pu aménager son horaire de passage dans le préau le mercredi et passe désormais en toute fin de matinée ou le mercredi après-midi, pour ne pas déranger les cours.
- D'autres points sont encore pendents (visite de la mairie et organisation d'une fête spéciale pour les 8P).

La commission a ensuite octroyé plusieurs subventions :

- Fr. 500.- pour le 43ème Tour de Presinge.
- Fr. 1'000.- à Brian Leu et sa nouvelle équipe de moto (championnat d'Europe).
- 2 fois Fr. 1'500.- au Wake Sport Center pour les enfants stagiaires de la commune ainsi que pour l'installation/démontage du Wake-câble et l'événement Wake-câble Happy Kid.

- Fr. 1'000.- à l'association Diabolo, du Théâtre Cirque à Thônex, pour le remplacement d'une toile ainsi que le subventionnement habituel des stagiaires de la commune.
- Fr. 1'000.- à l'association de Handball de Genève pour le tournoi scolaire de mars 2017.
- Une subvention sous forme de démonstration rémunérée à l'association KBS Parkour (sport urbain), si cette démonstration est possible.

Le montant total des subventions accordées ce jour (sans KBS Parkour) sont de Fr. 6'500.-, sur un budget annuel de Fr. 50'000.-.

La soirée pour les jeunes Vandœuvriens entre 13 et 19 ans prend forme et Véronique Lévêque nous fait part du programme détaillé envisagé, à savoir présentation par des jeunes de la commune de leur sport, échanges avec les autorités, buffet dînatoire puis loto avec prix sympathiques. Les commissaires approuvent ce projet.

La commission prend note avec plaisir des lettres de remerciements envoyées par les bénéficiaires des subventions, mais regrette par ailleurs le déplacement, lié au changement de parcours de la course, du lieu de ravitaillement des coureurs lors du Marathon de Genève le 6 mai prochain, le nouveau lieu étant bien moins visible et convivial (angle ch. Vert /ch. de Planta).

Mme la présidente ouvre le débat.

Mme LÉVÊQUE précise, au sujet du Marathon de Genève, qu'il a été décidé que ce n'était pas cohérent de faire cette année intervenir Vandœuvres. Le tronçon est quasiment à Coligny il y a de fortes chances pour que les bords de route soient occupés par des engins de chantier. Elle en conclut donc que Vandœuvres ne participera vraisemblablement pas cette année.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

➤ *Financière et administrative - séance du 21 février 2017*

En l'absence de M. SCHMITZ, M. MOREL donne lecture du rapport.

Le but de la séance est de poursuivre la découverte des avantages et des inconvénients liés à l'éventuelle création d'une Fondation immobilière à Vandœuvres.

Afin de recevoir un éclairage pratique, MM. Marc MICHELA, ancien maire et président de la toute récente Fondation immobilière de la commune de Meinier, et Stefano MOIOLI, ancien conseiller municipal et actuel président de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier, nous font l'honneur de leur présence et le plaisir de partager leur expériences avec nous.

La discussion débute par une présentation des points principaux de la Fondation immobilière de Veyrier.

Créée en 2005, la Fondation immobilière de Veyrier possède actuellement six immeubles pour cent quarante logements. Cette fondation a été créée dans le but de professionnaliser et dynamiser la gestion des immeubles, de décharger l'administration communale, d'éviter les influences et de clarifier la sélection des locataires de manière très transparente tout en conservant le même revenu.

Dans ce contexte, M. MOIOLI nous explique que les trois critères retenus lors des attributions sont : l'importance du lien de l'éventuel locataire avec Veyrier, le besoin et l'urgence du demandeur de trouver un logement et sa solvabilité. C'est sur ces bases que la commission du logement valide le choix du nouveau locataire.

La fondation est dirigée par huit membres du Conseil de fondation dont 6 sont élus par le Conseil municipal et deux représentent le Conseil administratif. Ils représentent tous les partis de la commune ainsi que le conseil administratif. Le Conseil de fondation opère essentiellement à travers deux commissions : la commission pour le logement et la commission des travaux. Les représentants des partis sont souvent d'anciens élus.

Lors de la création de la Fondation, la commune lui a attribué un Capital de Dotation. Celui-ci est rémunéré. Ce niveau de rémunération peut être renégocié chaque année, mais suit les taux de rendement du marché. De ce fait, nous explique M. MOIOLI, l'effet sur la péréquation est insignifiant, étant donné que le niveau de rémunération est très proche du revenu que la commune toucherait si elle était propriétaire directe des immeubles.

S'engage ensuite une discussion sur divers aspects de cette fondation, notamment sur l'utilisation de régies qui reste nécessaire.

M. MICHELA prend la parole et nous explique que les raisons qui ont menées à la création de la Fondation immobilière de Meinier sont différentes : suite au fort développement du parc immobilier de la commune, son bilan comportait des montants importants de dettes. Du fait de la nécessité d'investir dans des projets liés à l'intercommunalité, principalement dans la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie, Meinier a décidé d'alléger le bilan de la commune en extériorisant le parc immobilier afin de solidifier encore sa capacité financière pour pouvoir cautionner ces investissements. Le parc immobilier de la commune est de 110 logements environ.

La suite de son exposé nous montre les différences possibles entre les modes de fonctionnement, de rémunération et de structuration entre deux fondations. Chaque commune dispose donc d'une relative liberté de manœuvre dans l'élaboration du règlement de sa fondation immobilière.

À la suite de presque 1h20 d'échanges, la commission remercie très vivement les deux intervenants pour leur temps et leurs explications aussi intéressantes que complètes.

La commission se retrouvera le 6 mars pour trancher sur le sujet des fondations immobilières.

Mme la présidente ouvre le débat.

**Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

## **5. Projets de délibérations**

- Néant

## **6. Projets de résolutions, de motions**

- Néant

## 7. Pétitions

- Néant

## 8. Questions écrites ou orales

- Néant

## 9. Propositions du Maire et des Adjoints

- Néant

## 10. Propositions individuelles et questions

M. MOREL aborde le thème des changements de législation en matière de densification du territoire. La commune sert d'appât aux promoteurs immobiliers. Dernier exemple en date, un promoteur souhaite construire quatre maisons individuelles sur un terrain où il n'y a qu'une seule maison, au chemin du Pré-Moineau 11. M. MOREL remercie l'exécutif de s'être opposé au projet, mais craint que, malheureusement, cela ne serve à rien. En conséquence, une association présidée par M. MOREL, et dénommée association de sauvegarde de l'environnement, a été créée. L'association entend éviter qu'à chaque vente de maison, une série de cubes soit construite. Un recours au tribunal administratif de première instance (TAPI) et des recours individuels ont été formés. Pour l'instant, le problème ne fait que commencer. Il faut s'engager à différents niveaux pour ne pas être l'otage de cette nouvelle densification et éviter que le paysage bucolique ne soit pas transformé en cité-dortoir. L'association n'est pas liée uniquement à Vandœuvres, car la réflexion doit être plus large. Elle est le point de départ d'un mouvement plus fort et plus efficace, pour contrer cela au niveau cantonal. M. MOREL remercie Mme le Maire d'avoir assisté à la fondation de l'association et rappelle qu'il ne faut pas se résigner, mais agir.

Mme le Maire indique avoir répondu à invitation de l'association pour venir expliquer la position de la commune. Le problème est que le préavis de l'exécutif n'est jamais suivi par le Canton. Cette problématique touche toutes les communes, qui sont très amères. Mme le Maire a dit à l'association son pessimisme. Malheureusement, la dérogation à l'art. 59, al. 4, LCI, est devenue la règle. Le TAPI a rendu un nouvel arrêt qui précise qu'il faut un fort excès du pouvoir d'appréciation de l'administration pour reconnaître qu'il y a un abus de ce pouvoir dans la pesée des intérêts.

Par contre, dans le cadre du groupe de travail sur le plan directeur communal, Mme le Maire pense qu'il s'agit de reconnaître le patrimoine exceptionnel paysager et bâti. Il faut prendre en compte la loi et le PDCan et créer des secteurs où il n'y a pas lieu de densifier à outrance, mais surtout il faut poser des conditions. Imposer le respect des lignées de chênes, imposer de mettre des déchèteries, limiter l'accès à la parcelle, etc. Ce qui est particulièrement grave dans le cas de Pré-Moineau 11, c'est que lorsque le promoteur a su qu'un des riverains pensait faire opposition, il lui a annoncé qu'il n'y avait aucun intérêt à recourir parce que la commune aurait renoncé à le faire après avoir entendu les promoteurs. Or, ces promoteurs n'ont jamais contacté la Mairie et se permettent de prétendre que la Mairie a renoncé au recours.

Mme VERMEIL invite la Mairie à s'appuyer, pour les prochains préavis, sur des arguments formulés par Urbaplan dans l'étude de révision du PDCom. Elle estime qu'Urbaplan apporte une expertise écoutée au Département.

Mme le Maire précise que les directives du Département relatives à l'article 59, alinéa 4, LCI, vont être publiées prochainement. Pour les élaborer, le Département s'est appuyé entre autres sur les réflexions et commentaires de Vandœuvres.

M. MOREL abonde dans ce sens et pense qu'il est pertinent d'étayer les refus de façon plus systématique.

## **11. Date de la prochaine séance**

- **séance n° 19 : lundi 20 mars 2017 à 19h30**

## **12. Divers**

Mme MISEREZ remercie l'Exécutif pour la pose d'un miroir à la sortie des parkings communaux sur la route de Meinier.

Mme la présidente relaie les remerciements d'un riverain du chemin de la Seymaz, qui remercie la commune pour tout ce qu'elle fait pour l'école primaire, qui est propre et équipée d'un matériel apprécié par les élèves.

Mme de LISLE-SARASIN demande ce qu'il en est de l'échafaudage qui en place depuis plusieurs années sur une maison de la route de Pressy, sans que les travaux progressent.

Mme le Maire répond que la mairie a écrit et effectué de nombreuses démarches à ce sujet, notamment auprès de l'inspection des chantiers, sans succès. Elle suppose qu'il y a un problème d'argent.

La séance publique est levée à 21h15.

## **13. Dossier de naturalisation (huis clos)**

La Secrétaire du Conseil municipal

**Catherine PICTET**

La Présidente du Conseil municipal

**Floriane ERMACORA**